



La Pocatière, 12 mars 2021

Adaptation à la crise sanitaire

Dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19, plusieurs directives gouvernementales sont en vigueur et évoluent rapidement.

Dans la situation actuelle au Bas-Saint-Laurent, les regroupements de 250 personnes sont autorisés dans les lieux avec des places fixes assignées (personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel) avec le port du masque de procédure obligatoire. Advenant que des mesures additionnelles soient mises en place d'ici la réalisation de l'évènement, ou qu'un confinement total soit mis en place, il sera toujours possible de réaliser l'évènement en mode virtuel seulement grâce à la plateforme virtuelle.

Remboursement en cas de mesures restrictives

Advenant que la crise sanitaire limite ou empêche la réalisation de l'évènement en mode présentiel à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup le jeudi 23 septembre 2021, le comité organisateur du Congrès Mycélium s'engage à rembourser la différence entre le montant payé en mode présentiel et le montant payé en mode virtuel, soit 25 \$/participant.

Aménagements limitant les contacts entre les participants

En collaboration avec l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup, le comité organisateur du Congrès Mycélium s'assurera que la distanciation physique et le port du masque de procédure obligatoire soient respectés en tout temps. Un registre de présence sera mis à la disposition et complété par tous les participants à leur arrivée. Les chaises seront disposées à 1,5 m de distance entre elles, et la salle sera aménagée de façon à créer une circulation fluide et linéaire.

Pour information :

congresmycelium@biopterre.com

www.congresmycelium.com